

Commune de MANE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2024 à 18 heures

Le quorum est atteint avec 10 élus présents et 4 procurations, soit 14 voix.

I – Compte Administratif 2023 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Madame Michèle RIEMANN, Présidente de séance, a soumis au vote les 4 documents qui se résument de la façon suivante :

A - Budget Principal :

A.1 – Section de Fonctionnement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 1 059 156.79 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 1 343 012.67 €

soit un excédent de l'exercice de 283 855.88 €
+ l'excédent de N-1 de **534 745.66€**
Soit un excédent de clôture 818 601.54 €.

A.2 – Section d'Investissement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 991 431.75 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 731 338.60 €

La section d'Investissement se solde donc par un déficit de 260 093.15 €.
Il convient de reporté le déficit de 2022 soit 86 734.35 €

Soit un déficit de clôture de - 346 827.50 €.

Restes à réaliser **+209 291.18 €**
Soit un déficit à combler - 137 536.32 €

B – Budget «Eau et Assainissement» :

B.1 – Section d'Exploitation :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à **256 460.85 €**
 - ✓ Les recettes se sont élevées à **293 110.38 €**
- soit un excédent de 36 649.53 €**

Le report du résultat N-1 2023 se soldait par un excédent
en section d'exploitation de **140 568.58 €.**

Soit un excédent de clôture de 177 218.11 €.

B.2 – Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 276 336.37 €**
Les recettes s'élèvent à **228 917.52 €**
Soit un déficit de 1 047 418.85 €

Auquel il faut ajouter le report de l'excédent N-1 (2023) qui se soldait
à la somme de **de 1 153 628.74 €**

Considérant ce report, la **section d'investissement**
se solde par un excédent de **de 106 209.89 €**

C – Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

C.1 – Section d'Exploitation :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à **521.43 €**
- ✓ Les recettes se sont élevées à **5 740.13 €**

Soit un excédent de l'exercice de 5 218.70 €

L'exercice 2023 se soldant par un excédent de 26 651.02 €,
la section se solde par un excédent de 31 869.72 €.

C.2 – Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 389.00 €**

Les recettes s'élèvent à la somme de **750.00 €**

- soit un déficit de l'exercice de **639.00 €**
- auquel s'ajoute l'excédent N-1 de **7 861.91 €**

Soit un excédent d'investissement de 7 222.91 €

D – Budget «Lotissement de Saint Estève» :

D.1 – Section d'Exploitation :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à **525 867.77 €**
- ✓ Les recettes se sont élevées à **525 867.77 €**

Soit une clôture de l'exercice à 0.00 €

D.2 – Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **525 867.77 €**

Les recettes s'élèvent à la somme de **521 707.77 €**

- soit un déficit de l'exercice de **4 160.00 €**
- auquel s'ajoute l'excédent N-1 de **31 387.60 €**

Soit un excédent d'investissement de 27 227.60 €

Les quatre comptes administratifs sont adoptés à La majorité (7 POUR / 6 ABSTENTIONS). Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

II – Affectation des résultats :

Monsieur Le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

A - Budget Principal :

Il est proposé de **PRELEVER** la somme de 137 536.32 € sur l'excédent de fonctionnement (818 601.54€) et l'affecter en investissement au 1068 (Recettes) pour combler le déficit. Le solde de 681 065.22 € est maintenu au 002 «excédent reporté» en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 346 827.50 € est reporté au 001 «déficit reporté»

B - Budget Eau et Assainissement :

Il est proposé de reporter : 177 218.11€ en fonctionnement
106 209.89€ en investissement

C - Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Il est proposé de reporter : 31 869.72 € en fonctionnement
7 222.91 € en investissement

D - Budget «Lotissement de Saint Estève» :

Il est proposé de reporter, à la Section d'Investissement, la somme de 27 227.60€.

Les élus, à l'unanimité, adoptent les affectations de résultats ci-dessus.

III - Compte de Gestion 2023 :

Les quatre comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des quatre comptes administratifs 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur.

IV - Adoption des taux d'imposition 2024 :

A l'unanimité, les élus sont favorables pour le maintien des taux votés en 2023 soit :

| Taxe | Taux 2024 |
|--|-----------|
| Taxe Foncier Bâti | 35.20% |
| Taxe Foncier Non Bâti | 45.00% |
| Taxe d'habitation (Résidence secondaire) | 08.00% |

V - Autorisations de Programmes et Crédits de paiement :

A l'unanimité, les élus adoptent les autorisations de programmes et crédits de paiement pour 2024 pour le Budget Principal.

VI - Budgets 2024 :

Les budgets 2024 s'équilibrent comme suit :

A - Budget Principal :

Section de Fonctionnement : 1 939 230.26€
Section d'Investissement : 1 998 111.44 €

Adopté à la majorité (8 POUR / 6 ABSTENTIONS)

B - Budget «Eau et Assainissement» :

* Section d'exploitation : 488 149.58 €
Section d'investissement : 1 321 086.73 €

Adopté à la majorité (8 POUR / 4 ABSTENTIONS / 2 CONTRE)

C - Budget à caractère industriel et commercial :

Section de Fonctionnement : 38 879.72 €
Section d'Investissement : 25 882.63

Adopté à la majorité (8 POUR / 6 ABSTENTIONS)

D - Budget «Lotissement de Saint Estève» :

Section de Fonctionnement : 765 877.77 €
Section d'Investissement : 765 867.77 €

Adopté à la majorité (8 POUR / 6 ABSTENTIONS)

VII – Location propriété Châteauneuf :

L'Assemblée, à l'unanimité, autorisent Monsieur Le Maire à signer les conventions de pâturage à intervenir avec les candidats.

Monsieur Le Maire propose de mettre à la délibération, le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026 qui arrête une enveloppe de 631 000€ à la CC Haute-Provence Pays de Banon et pour Mane :

48 000€ pour l'îlot de la Bourgade
51 000€ pour le centre médico social

A l'unanimité les élus sont favorables pour ajouter cette question à l'ordre du jour de cette séance et autorisent, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer ledit Contrat.

Mane, le 17 Avril 2024



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS